

EN BIRMANIE : UNE DYNASTIE DE MONSTRES



L'immense bûcher dévora la population entière.—Page 713, col. 1

Dans cette Indo-Chine, dont le nom retentit si souvent dans les journaux, depuis que la France en occupe la partie orientale (il n'est pas inutile à ce propos de rappeler que le nom d'*Indo-Chine*, qui a prévalu dans la nomenclature géographique avait été proposé par un savant français, Malte-Brun), dans cette Indo-Chine donc, où la France aujourd'hui possède à l'Est tant d'intérêts, l'Angleterre occupe, et occupait, antérieurement à l'arrivée des Français, la partie occidentale, c'est-à-dire la Birmanie. Par ses conquêtes de 1826 et de 1852, elle était devenue maîtresse d'une partie du pays, surtout des provinces maritimes; actuellement elle étend son protectorat sur le royaume entier.

S'il y a encore un roi, lequel habite Mandalay, la capitale (Rangoun est la capitale de la partie anglaise), ce n'est assurément qu'un fantôme de roi et, en tout cas, ce sera sans doute le dernier. Il n'y aura guère à s'en plaindre, tout en ayant lieu de regretter que les Anglais, maîtres de cet empire si vaste qu'on appelle l'Inde, convoitent encore, par un appétit insatiable, les contrées environnantes.

Il faut espérer au moins que la civilisation si

arriérée du pays y gagnera. La Birmanie avait en effet été livrée jusqu'alors au plus effroyable despotisme. Le roi était le maître absolu : il pouvait disposer à son gré et selon son bon plaisir des biens, de la personne et de la vie de chacun. Aucun de ses sujets ne pouvait sortir du pays sans son autorisation et cette permission n'était jamais accordée aux femmes.

Les châtimens infligés aux criminels étaient horribles; en certains cas, on les éventrait, on les livrait aux bêtes fauves. La décapitation était le mode d'exécution le plus général; cependant la mise en croix et la fracture des membres étaient également employées; pour les femmes, un pieu à travers la gorge était leur genre de mort. Si du moins les peines avaient été réparties d'une manière équitable, on n'aurait eu à incriminer que l'état barbare du pays; mais la justice n'était qu'une pure injustice. Aucun des juges n'était rétribué (au reste tous les autres fonctionnaires étaient dans le même cas); les uns obtenaient une assignation sur la terre, sur le travail ou sur l'industrie d'une partie des habitants; les autres, les magi-trats inférieurs, se payaient sur les amendes, sur les frais de procé-

ture et sur d'autres sources de gain. Du haut en bas de l'échelle régnaient donc la corruption et la vénalité; au reste, le métier était si productif que les membres du Conseil royal avaient fini par attirer à eux toutes les affaires et à enlever le règlement aux autres juges.

Le souverain, lui, avait imaginé un moyen original pour avoir de l'argent: un revenu de 5 millions de dollars ne lui suffisant pas, il créait des loteries, auxquelles ses malheureux sujets étaient obligés de souscrire. La loterie obligatoire! Son prédécesseur avait payé ses troupes et les fonctionnaires de son palais, non pas en argent, mais en nature; il achetait des denrées bon marché, qu'il leur revendait ensuite fort cher. Ceux qui exerçaient le négoce recevaient un titre qui se conférait par faveur royale, le titre d'*homme riche*; la vanité des marchands en était peut-être flattée, mais leur bourse en souffrait, car elle était mise souvent à contribution pour satisfaire aux fantaisies royales.

Si encore le souverain s'était borné à ces dépredations! Mais dans un livre récemment paru aux États-Unis, et que nous avons sous les yeux, l'auteur, M. Frank Vincent, raconte de ces des-